



DELIBERATION N°2025-09

Délégations au bureau

Extrait du Registre des Délibérations

CONSEIL SYNDICAL DU 28 JANVIER 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-huit janvier à dix-neuf heures, le Comité Syndical du SEBV, régulièrement convoqué le quinze janvier deux mil vingt-cinq, s'est réuni à Sainte-Gemme-Moronval, Salle Municipale des Associations et de la Culture, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Daniel RIGOURD, Président.

Nombre de délégués titulaires du Comité Syndical : 79

Nombre de membres en exercice : 79

Quorum à atteindre en temps normal : (79/2+1) : 40

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération (présents comptant pour le quorum) : 52

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de suffrages exprimés : 56

Présents pour le quorum : 52

Mme LOISY Pauline	Suppléante de	Mme QUENTIN	CA Pays de Dreux	ABONDANT
Mme DE SOUSA Evelyne	Titulaire		CA Pays de Dreux	BONCOURT
Mme BAY-DESILES Valérie	Titulaire		CA Pays de Dreux	CHARPONT
M. DESHAYES Ludovic	Titulaire		CA Pays de Dreux	CHERISY
Mme DEQUAIRE Sylviane	Titulaire		CA Pays de Dreux	CRECY-COUVE
M. THEPAULT Yves	Titulaire		CA Pays de Dreux	ECLUZELLES
Mme DUVAL Dominique	Titulaire		CA Pays de Dreux	EZY-SUR-EURE
M. PROVOST Sylvain	Titulaire		CA Pays de Dreux	FONTAINE-LES-RIBOUTS
M. ROY Raymond	Titulaire		CA Pays de Dreux	LA CHAUSSEE-D'IVRY
M. TOISON Stéphan	Titulaire :		CA Pays de Dreux	MEZIERES-EN-DROUAIS
M. CHERON Denis	Titulaire		CA Pays de Dreux	MONTREUIL
Mme PATUREL Cathy	Titulaire		CA Pays de Dreux	OULINS
M. LUBOW Dominique	Titulaire :		CA Pays de Dreux	St-ANGE-ET-TORCAY
M. GUIRLIN Jean-Louis	Titulaire		CA Pays de Dreux	St-GEORGES-MOTEL
M. FOUGEROL François	Titulaire		CA Pays de Dreux	Ste GEMME-MORONVAL
M. ALBERT Christian	Titulaire		CA Pays de Dreux	SAULNIERES
Mme LEBRIS Martine	Titulaire		CA Pays de Dreux	SAUSSAY
M. BINET Éric	Titulaire		CA Pays de Dreux	SOREL-MOUSSEL
M. GOALES André	Suppléant de	M. BERTHELIER	CA Pays de Dreux	TREON
M. STEPHO Damien	Titulaire		CA Pays de Dreux	VERNOUILLET
M. RIGOURD Daniel	Titulaire		CA Pays de Dreux	VILLEMEUX-SUR-EURE
Mme CHANFREAU Dominique	Titulaire		CC Portes Euréliennes d'Ile de France	NOGENT LE ROI
Mme DEVINCK Jacqueline	Titulaire		CC Portes Euréliennes d'Ile de France	VILLIERS LE MORHIER
M. MARTIN Jean-Luc	Titulaire		CC Portes Euréliennes d'Ile de France	COULOMBS
Mme LE GUIL Laëtitia	Titulaire		CC Portes Euréliennes d'Ile de France	NERON
M. LEMOINE Stéphane	Titulaire		CC Portes Euréliennes d'Ile de France	CHAUDON

M.	ROSSIGNOL Patrick	Suppléant de	M. CORRE	CC Portes Euréliennes d'Ile de France	MEVOISINS
Mme	WEILLER Odile	Suppléante de	M. GOND	CC Portes Euréliennes d'Ile de France	BRECHAMPS
M.	MAILLARD Patrick	Titulaire		CC Portes Euréliennes d'Ile de France	LORMAYE
M.	BLANCHET Michaël	Titulaire		CC Portes Euréliennes d'Ile de France	SAINT-PIAT
M.	M. CRASSIN Gérard	Titulaire		CC Portes Euréliennes d'Ile de France	PIERRES
M.	GALERNE Michel	Suppléant de	M. MOLET	CC Portes Euréliennes d'Ile de France	SOULAIRES
Mme	VIBOUD Danièle	Titulaire		CA Evreux Portes de Normandie	CROTH
M.	GATINE Jean-Pierre	Titulaire		CA Evreux Portes de Normandie	GARENNES SUR EURE
M.	LAMBLARDY Franck	Titulaire		CA Evreux Portes de Normandie	FONTAINE SOUS JOUY
M.	BERGER Pierre	Titulaire		CA Evreux Portes de Normandie	JOUY SUR EURE
M.	ALORY Christophe	Titulaire		CA Evreux Portes de Normandie	
M.	GIRARD Didier	Titulaire		Seine Normandie Agglomération	BREUILPONT
M.	TROGNON Luc	Titulaire		Seine Normandie Agglomération	BREUILPONT
Mme	MATRINCE Renée	Titulaire		Seine Normandie Agglomération	CHAMBRAY
M.	DUHAMEL Charles	Titulaire		Seine Normandie Agglomération	CHAMBRAY
M.	DEMONICAULT	Titulaire		Seine Normandie Agglomération	CROISY SUR EURE
M.	DUGUAY Pascal	Titulaire		Seine Normandie Agglomération	FAINS
M.	PUCHETA Xavier	Titulaire		Seine Normandie Agglomération	GADENCOURT
M.	NOWAKOWSKI Denis	Suppléant de	BARBIER Jean	Seine Normandie Agglomération	GADENCOURT
M.	DURO Philippe	Titulaire		Seine Normandie Agglomération	HECOURT
M.	COURTAT Didier	Titulaire		Seine Normandie Agglomération	MENILLES
M.	MORISOT Jean-Marc	Titulaire		Seine Normandie Agglomération	MENILLES
Mme	CHIREZ Florence	Titulaire		Seine Normandie Agglomération	NEUILLY
M.	GIMONET Pascal	Titulaire		Seine Normandie Agglomération	NEUILLY
M.	DUVAL Alain	Titulaire		Seine Normandie Agglomération	PACY SUR EURE
M.	METAYER Benoit	Titulaire		Seine Normandie Agglomération	PACY SUR EURE

Absents excusés ayant donné pouvoir : 4

Mme DE PIEDOUÉ Caroline titulaire CA Pays de Dreux déléguée de Berchères-sur-Vesgre donne pouvoir à Madame PATUREL

M. GARREAU Cyril titulaire SNA délégué de Croisy sur Eure donne pouvoir à M. DEMONICAULT

M. COUTURIER Gérard titulaire SNA délégué de Fains donne pouvoir à M. DUGUAY

Mme LEON PERDON Virginie titulaire SNA déléguée d'HECOURT donne pouvoir à M. DURO

Absents excusés : 12

Mme	QUENTIN Virginie	Titulaire		CA Pays de Dreux	ABONDANT
	MAUFRAIS Aurélien	Titulaire		CA Pays de Dreux	ROUVRES
M.	CHESNEL Cyril	Suppléant de	M. MAUFRAIS	CA Pays de Dreux	ROUVRES
Mme	CUISSET Marie-Laure	Suppléante de	M. LUBOW	CA Pays de Dreux	SAINT ANGE ET TORCAY
M.	ACHARD Bernard	Suppléant de	M. MARC	CA Pays de Dreux	SAINT OUEEN MARCHFROY
M.	BERTHELIER Christian	Titulaire		CA Pays de Dreux	TREON
Mme	JEZEQUEL Annie	Titulaire		Evreux Portes de Normandie	JOUY SUR EURE
M.	BUCAILLE Joël	Suppléant de	Mme LAMY	Evreux Portes de Normandie	JOUY SUR EURE
M.	BARBIER Jean	Titulaire		Seine Normandie Agglomération	GADENCOURT
M.	ALVES PINTO	Titulaire		Seine Normandie Agglomération	GADENCOURT
Mme	LEGROS Lydie	Suppléante de	M. DURO	Seine Normandie Agglomération	HECOURT

Mme DELABRE Anne-Marie Titulaire Seine Normandie Agglomération MEREY

Également présents (sans voix délibérative) : 5

M.	FAVREAU Patrick	Suppléant de	M. FOUGEROL	CA Pays de Dreux	Ste GEMME-MORONVAL
M.	LETENNEUR Gilbert	Suppléant de	M. GATINE	CA Pays de Dreux	GARENNES SUR EURE
M.	BERNHART Laurent	Suppléant de	Mme VIBOUD	Evreux Portes de Normandie	CROTH
Mme	MEZARD Marie-Laure	Suppléante de	M. BLANCHET	CC Portes Euréliennes d'Ile de France	SAINT-PIAT
M.	ANEST Louis	Suppléant de	M. RIGOURD	CA Pays de Dreux	VILLEMEUX SUR EURE

Également présents (personnes extérieur) : 2

Mme CORNUAILLE Directrice de l'environnement pour Seine Normandie Agglomération
Mme LIEUTET Chargé de mission milieux aquatiques et inondation pour Seine Normandie Agglomération

Madame LE GUIL est nommée secrétaire de séance.

Exposé du Président :

Vu le CGCT et conformément à l'article L.5211-10,

Considérant qu'à chaque conseil syndical, il sera rendu compte des décisions prises par le Président en application de la présente délibération,

Considérant que le Bureau, comme le Président, peut recevoir délégation pour la durée de son mandat d'une partie des attributions de l'organe délibérant sauf en matière :

- du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances,
- de l'approbation du compte administratif,
- des dispositions à caractère budgétaire prises à la suite d'une mise en demeure d'inscrire une dépense obligatoire,
- des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée du syndicat,
- de l'adhésion à un établissement public,
- de la délégation de la gestion d'un service public,
- de dispositions portant orientation en matière d'aménagement intercommunal, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et politique de la ville,

Considérant que les délégations relatives à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change, consenties en application du présent article prennent fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement général des conseils municipaux.

Dans ces conditions, il est proposé au comité syndical, s'il le souhaite, de déléguer au Bureau :

Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement :

- des marchés et des accords-cadres de fournitures d'un montant supérieur de 50 000 euros et inférieur à 214 000 euros H.T, ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 10 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- des marchés et des accords-cadres de services d'un montant supérieur à 90 000 euros et inférieur à 214 000 euros H.T, ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 10 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 10 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

- des marchés et des accords-cadres de travaux d'un montant supérieur à 100 000 euros et inférieur à 214 000 euros H.T, ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 15 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

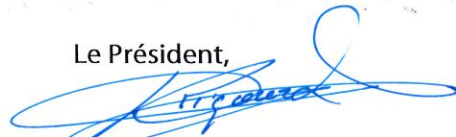
Les différents seuils limites précités sont déterminés de façon identique comme suit : les seuils pour la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres s'apprécient sur la base du prix fixé au contrat et contrat par contrat, à l'exception des marchés et accords-cadres allotis pour lesquels les seuils s'apprécient en prenant en compte le prix de l'ensemble des contrats pour la totalité des lots constitutifs du marché ou de l'accord-cadre alloti.

- Procéder à la réalisation des emprunts en euros destinés au financement des investissements prévus par le budget, à la réalisation des opérations financières utiles à la gestion des emprunts et passer à cet effet les actes nécessaires ;
- Procéder à l'établissement, la signature des conventions nécessaires au bon fonctionnement du syndicat y compris les conventions de mise à disposition du personnel ou les conventions de mutualisations de services ainsi que prendre toute décision concernant l'exécution ou la modification desdites conventions ;
- Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'accorder au bureau les délégations de pouvoirs exposées ci-dessus pour la durée du mandat.

Le Président,



Daniel RIGOURD

DOCUMENT RENDU EXECUTOIRE

Après dépôt à la Sous-Préfecture, le 18/02/2025

Le Président



Daniel RIGOURD

ARRIVE LE :

14 FEV. 2025

SOUS-PREFECTURE
DE DREUX